Taux de chômage et taux d'emploi : quelles limites ?

Thaddée D'Haegeleer ▪ Septembre 2019

CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE
ANDRÉ GENOT
rue de Namur 47 • 5000 Beez
T. 081/26 51 52 • F. 081/26 51 51
cepag@cepag.be • www.cepag.be

Suite à la reprise économique initiée dès 2013, les communiqués de presse annonçant une baisse continue du chômage en Belgique n'ont cessé de se multiplier.

Fin août 2018, Actiris, l'Office régional de l'emploi, annonçait une 46ème baisse mensuelle consécutive du chômage à Bruxelles[1]. Il s'agit là de son niveau le plus bas depuis 1992 !

Si cette baisse du chômage est sans conteste une bonne nouvelle, il est intéressant d'aller plus loin dans l'analyse des chiffres de l'emploi. Dans cette analyse, nous verrons quelles sont les limites du taux de chômage et d'emploi en tant qu'indicateurs et en quoi ils peuvent cacher certains aspects de la réalité du marché du travail. Dans une seconde analyse[2], nous mettrons en évidence la nécessité de considérer d'autres indicateurs plus qualitatifs.

Graphique 1 : évolution du taux de chômage bruxellois

GEO/TIME	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	17,2	16,0	15,9	17,4	17,1	17,5	19,3	18,5	17,5	16,9	15,0
Hommes	17,3	15,5	15,9	16,9	18,4	18,1	21,2	20,3	18,7	17,6	15,1
Femmes	17,0	16,7	15,8	18,0	15,5	16,8	17,0	16,2	15,9	16,1	14,9

Source : Enquête sur les forces de travail (EFT), Eurostat. Calculs FGTB Bruxelles.

Graphique 2: évolution du taux d'emploi bruxellois

de 15 à 64 ans

GEO/TIME	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	55,6	55,1	54,8	53,8	54,0	52,5	54,3	54,2	55,3	56,2
Hommes	62,9	61,0	61,0	59,2	59,4	56,7	58,8	59,2	60,3	61,9
Femmes	48,4	49,3	48,7	48,6	48,6	48,5	49,8	49,2	50,3	50,5

Source : EFT. Calculs FGTB Bruxelles.

[1] https://press.actiris.be/aout-2018--le-nombre-de-jeunes-chercheurs-demploi-au-plus-bas-depuis-1990#
[2] Analyse CEPAG « Quelle qualité pour l'emploi bruxellois ? » - www.cepag.be

Pour rappel :

Taux de chômage = (nombre de personnes « au chômage »)/(nombre de personnes « actives »[3])
Taux d'emploi = (nombre de personnes « à l'emploi »)/(nombre de personnes en âge de travailler[4])

Ces deux indicateurs sont considérés comme des indicateurs phares pour évaluer la réussite ou non d'une politique d'emploi. Les gouvernements axent donc leur politique en fonction d'une évolution favorable de ces chiffres : à la baisse pour le chômage, à la hausse pour l'emploi.

Or leur méthode de calcul est variable. Les administrations comme l'Onem, Actiris ou le Forem peuvent communiquer des chiffres sur le chômage et l'emploi sur base de leurs statistiques internes. On parle alors de taux de chômage « administratif ». Du côté européen, l'UE mène chaque année une enquête dans tous ses pays membres afin de collecter des chiffres comparables entre différents pays, et en tire son propre taux de chômage, qu'on appelle dans le jargon le chômage « BIT » car il se base sur la définition du chômage retenue par le Bureau International du Travail.

Le taux de chômage administratif et BIT peuvent diverger de manière assez stupéfiante autant dans leur niveau que dans leur tendance. Ainsi entre le premier trimestre 2013 et le premier trimestre 2014, le taux de chômage BIT à Bruxelles diminuait de 20,9% à 18,5%, alors que le taux de chômage administratif augmentait de 20,6% à 20,8%... A qui se fier alors ?

A vrai dire, aucune méthode n'est parfaite, les deux offrent des avantages et des inconvénients. De son côté, le chômage BIT donne avant tout la possibilité de comparer les pays entre eux. Cependant il se base sur une enquête déclarative, il n'est donc pas possible de vérifier la véracité ou la rigueur des réponses données par les participants. De plus l'échantillon pour la Belgique est relativement petit (environ 35.000 répondants), ce qui impacte négativement le degré de précision des indicateurs avancés. Cela est évidemment d'autant plus vrai à l'échelle d'une Région comme Bruxelles.

Les taux administratifs sont plus précis car il recensent avec exactitude l'ensemble des personnes inscrites comme chômeurs ou comme demandeurs d'emploi. Leur principal

[3] La population active est composée des personnes au chômage et des personnes à l'emploi
[4] En général la population entre 15 et 64 ans

désavantage est qu'ils sont sensibles aux changements de la législation et à certaines politiques. Un exemple bien connu est celui, au 1er janvier 2012, de la limitation des allocations d'insertion sur trois ans, qui produit ses effets en janvier 2015 avec l'exclusion de nombreux demandeurs d'emploi qui sortent complètement des radars et font artificiellement baisser le taux de chômage. Une étude du Forem datée de juin 2017 estime que les fins de droits comptent pour près de 56,5% de la baisse du chômage observée en Wallonie en 2015…

C'est bien là que réside la principale limite du « taux de chômage » comme indicateur : son calcul nécessite de définir ce que signifie « se trouver au chômage ». Il repose donc sur une interprétation qui n'est évidemment pas neutre.

Par exemple lorsque l'Onem communique ses chiffres sur le chômage, il ne considère en général que les chômeurs complets indemnisés. Les milliers de travailleurs sans emploi qui ne touchent pas d'allocations comme les jeunes en stage d'insertion, les jeunes exclus du droit aux allocations d'insertion, les bénéficiaires du revenu d'insertion ou les chômeurs inscrits volontairement ne sont pas repris. Or, ce sont tout autant des demandeurs d'emploi.

Même chose pour le chômage BIT : la méthodologie utilisée ne considère comme chômeurs que les personnes sans emploi cherchant du travail **activement** et qui sont **disponibles pour travailler au cours du mois de référence**. Les chercheurs d'emploi « inactifs » ou indisponibles ne sont donc pas comptabilisés.

Si le taux d'emploi est souvent considéré comme un bon indicateur alternatif au taux de chômage, il faut également savoir l'interpréter correctement et savoir ce que l'on entend par « à l'emploi ». La méthodologie BIT peut par exemple considérer comme étant « à l'emploi » des personnes ne prestant que quelques heures par trimestre et/ou travaillant au noir, en stage ou en tant que bénévole… Cette définition de l'emploi place donc ses normes très bas en termes de qualité !

On voit bien les dérives auxquelles peuvent mener une interprétation trop simpliste des indicateurs de l'emploi. Pour faire baisser le taux de chômage, il suffit de diminuer le nombre de personnes ayant le statut de chômeur, en les poussant vers des statuts de substitution ou vers des emplois précaires. Pour améliorer le taux d'emploi, il suffit qu'un inactif accepte un emploi quel que soit sa durée ou sa forme. Les politiques menées par le Gouvernement fédéral semblent bien aller dans ce sens. D'une part elles mettent plus de pression sur les chômeurs afin qu'ils acceptent n'importe quel travail (contrôle et activation des chômeurs et dégressivité des allocations de chômage). D'autre part elles dérégulent le marché du travail afin de créer des emplois éloignés de la norme standard (temps-plein et CDI). Elles peuvent

ainsi créer l'illusion de réduire drastiquement le chômage ou d'augmenter l'emploi alors que dans les faits, elles transforment bien souvent des emplois de qualité en emplois précaires.

Pour avoir une vision objective et nuancée du monde du travail et en appréhender les différentes réalités, il est donc utile de prendre en compte plusieurs indicateurs, notamment ceux relatifs à la qualité de l'emploi. Une deuxième analyse[5] développera plus en profondeur cet aspect.

En attendant, Eurostat propose déjà depuis quelques années quelques chiffres complémentaires au taux de chômage, comme le nombre de personnes cherchant un emploi mais pas de manière active (cf. les personnes disponibles pour travailler mais qui n'ont pas recherché un emploi au cours du mois de référence) et le nombre de personnes qui ont cherché un emploi mais qui sont temporairement indisponibles pour travailler. Ainsi, si on prend en compte ces catégories de travailleurs sans emploi, le taux de chômage bruxellois de 2017 passe de 15 % à 21%.

A Bruxelles, on dispose également d'informations sur le nombre de travailleurs à temps partiel qui veulent travailler plus et sont disponibles pour le faire, sans toutefois trouver d'emploi à temps plein. Cette catégorie, qui correspond à 4,8 % de la population active, ne peut pas être considérée comme au chômage, mais se retrouve quand même en situation de sous-emploi.

L'addition de ces différentes catégories (chômeurs, travailleurs à temps partiel sous-employés, travailleurs temporairement indisponibles et disponibles mais non répertoriés) nous permet de calculer un nouvel indicateur : le taux de sous-emploi qui est plus complet que le simple taux de chômage. A Bruxelles, il s'élève à 25,8 % pour l'année 2017 (pour un taux de chômage officiel de 15%).

[5] Analyse CEPAG « Quelle qualité pour l'emploi bruxellois ? » - www.cepag.be

Graphique 3 : taux de chômage EFT et indicateurs complémentaires (Bruxelles, 2017)

	Chômeurs BIT	Personnes qui ont cherché un emploi mais temporairement indisponibles	Personnes disponibles pour travailler mais qui n'ont pas cherché un emploi au cours du mois de référence	Travailleurs à temps partiel sous-employés	Taux de chômage réel	Taux de « sous-emploi »
Bruxelles	15,0%	1,9%	4,1%	4,8%	21%	25,8%
Wallonie	4,4%	1,0%	1,7%	2,8%		
Flandre	9,8%	1,8%	2,3%	4,3%		

Source : EFT. Calculs FGTB Bruxelles.